

HGGSP

Thème 3, Axe 1 – Tracer des frontières : approche géopolitique

Jalon 1, Cours p. 212 : Les frontières de l'Empire romain aux I^{er} et II^e siècles

I. Un empire en expansion

A. Un empire sans fin ?

L'Empire romain se veut universel : ses seules limites, en théorie, doivent être celles du monde connu. Pour les Romains, Rome, l'Italie et la Méditerranée sont les centres d'un empire dont les périphéries s'étendent dans toutes les directions, à mesure de la réalisation des conquêtes menées par leurs armées.

Sous le règne d'Auguste (de -27 à 14), l'Empire connaît une forte période d'expansion. Mais la **pacification** de la Germanie est un échec : en 9, le massacre de trois légions romaines dans la forêt de Teutobourg contraint les troupes à se replier sur le Rhin. Rome a conscience qu'elle ne pourra pas contrôler l'univers.

B. Conquêtes et revers

Aux I^{er} et II^e siècles, l'expansion reste continue. À l'annexion de royaumes déjà dépendants de l'Empire romain comme la Maurétanie, la Thrace ou l'Arabie s'ajoutent au I^{er} siècle la conquête de la Bretagne (l'actuelle Grande-Bretagne) puis, sous le règne de Trajan (98-117) de la Dacie, au nord du Danube.

L'Empire connaît toutefois des revers. En 16, l'empereur Tibère échoue à nouveau à conquérir la Germanie mais, à la fin du I^{er} siècle, Rome contrôle les champs Décumates, situés entre le Rhin et le Danube. En Orient, l'Empire romain se heurte aux Parthes, dont l'empire s'étend jusqu'en Inde : les annexions de la Mésopotamie et de l'Arménie par l'empereur Trajan (98-117) sont temporaires. Au nord de la Bretagne, la résistance des Calédoniens stoppe la progression des armées romaines et empêche la conquête de la totalité de l'île.

II. Le *limes* : une frontière mouvante

A. Un réseau de routes et de forts

Le *limes* romain n'est pas une frontière au sens actuel du terme. Son tracé ne résulte pas d'un accord entre États souverains : c'est Rome, et elle seule, qui décide de fixer des limites, de s'y maintenir ou de les modifier. Ainsi, en Germanie, l'empereur Tibère décide de ne pas aller plus loin : les difficultés de la conquête et le peu de ressources attendues de ce territoire peuvent l'expliquer.

Sur plus de 5 000 km, le *limes* prend la forme, le plus souvent, d'un réseau de routes, de forts et de camps de légionnaires. S'il s'appuie parfois sur le cours des fleuves (Rhin, Danube, Euphrate), il ne cherche pas forcément à coïncider avec des éléments naturels. Sa principale fonction est militaire, mais il n'est pas question d'en faire une barrière infranchissable qui isole l'Empire des territoires et des peuples qui le bordent.

B. Des murs pour contrôler les populations

Entre le Rhin et le Danube, le *limes* est à partir du II^e siècle formé d'un mur de pierre ou d'une palissade en bois, renforcés de tours de garde sur 550 km. Forts et

camps de légionnaires, reliés par des routes, sont situés en arrière de son tracé. C'est aussi le cas au nord de la Bretagne : le mur d'Hadrien, constitué de blocs de pierre et de tourbe, s'étend sur 118 km ; sa hauteur moyenne est de 4,5 mètres.

Même dans ce cas, l'objectif n'est pas purement défensif. Le mur du limes rhénan n'est pas un signe de faiblesse de Rome face à des peuples « **barbares** ». Plus que de stopper les invasions (ce qu'il ne parviendra pas à faire au III^e siècle), son but est de contrôler les mouvements de population et de marquer avec force la présence de Rome aux confins du monde considéré comme civilisé.

III. Des zones de peuplement et d'échanges

A. Une présence militaire et civile

Le long du limes, le peuplement romain est d'abord d'origine militaire. À la fin du II^e siècle, l'armée romaine est composée de trente légions de 5 000 hommes, soit 150 000 légionnaires auxquels s'ajoutent un nombre équivalent de troupes auxiliaires (des soldats qui ne bénéficient pas de la citoyenneté romaine mais qui, après 25 ans de service, peuvent l'acquérir). L'essentiel de ces troupes est positionné aux frontières de l'Empire.

Cette présence militaire, doublée d'un réseau routier qui s'étend à tout l'Empire, favorise le développement des activités économiques et des villes. Le ravitaillement et l'entretien des troupes provoquent une forte demande en produits agricoles, attirent artisans et marchands. Une population civile grandissante s'installe ainsi près des camps et des forts. Cologne, Mayence ou Strasbourg, le long du Rhin, deviennent des cités importantes.

B. Des échanges commerciaux et culturels

Loin de constituer une barrière, le *limes* est une zone privilégiée de contact entre populations très diverses : Romains, légionnaires issus de tout l'Empire, marchands, peuples conquis et « barbares » de l'autre côté de la frontière, avec lesquels les relations sont généralement pacifiques. Rome sait aussi développer une politique d'alliance avec des peuples au-delà du *limes*, qui participent alors à sa défense. Les archéologues ont par ailleurs retrouvé en Germanie des produits romains : monnaies, céramiques et autres objets de luxe recherchés par les élites germaniques. De Germanie proviennent produits agricoles, fourrures et esclaves. Les troupes romaines surveillent et contrôlent ces échanges.

Ces contacts contribuent à la diffusion du modèle romain aux limites de l'Empire, de part et d'autre du *limes*. Les populations y sont en contact, de près ou de loin, avec un mode de vie dont le modèle est Rome. En accordant la citoyenneté à tout homme libre de l'Empire, l'édit de l'empereur Caracalla, en 212, confirme que le *limes* est une zone de transition entre le monde civilisé et le monde « barbare ».

Jalon 1, Étude p. 214 : Le *limes* rhénan (I^{er}-II^e siècles) : une frontière pour se protéger

Doc 2 p. 214 : Les peuples du Rhin vus par un historien romain

Tacite (54-120) est un historien romain. Il évoque ici les peuples germaniques établis de part et d'autre du limes.

Jules César rapporte, et son témoignage est la meilleure des autorités, que jadis la puissance gauloise était plus grande, c'est pourquoi il est vraisemblable que des Gaulois soient passés en Germanie. Car que pouvait un fleuve [le Rhin] pour empêcher que chaque peuplade, en fonction de ses forces, s'emparât ou changeât de territoire [...] ?

Les Trévires¹ et les Nerviens¹ revendiquent une prétendue origine germanique [...]. Même les Ubiens¹, bien qu'ils aient obtenu le droit, pour service rendu, d'être une colonie romaine² [...] n'ont pas honte de leurs origines [...] ; une fois prouvée leur loyauté à notre égard, nous les avons fixés sur [notre] rive même du fleuve, non pas pour être sous surveillance mais afin de servir de remparts contre les attaques extérieures.

Les plus valeureux de ces peuples germains sont les Bataves¹. Ils n'habitent pas la rive du Rhin mais une île au milieu du fleuve... Ils ont conservé la gloire et l'honneur que leur conférait leur antique alliance avec nous, car ils ne sont pas soumis à la honte de payer tribut [...]. Exemptés de charges et de contributions, gardés à l'écart pour un usage uniquement militaire, comme on le ferait avec des boucliers et des lances, on les conserve pour la guerre.

On a établi la même forme de soumission sur les Mattiaques³, car la grandeur du peuple romain a traversé le Rhin et les anciennes frontières, et imposé jusque là-bas le respect de son empire.

Tacite, De Origine et Situ Germanorum (La Germanie), vers 98.

1. Peuples germaniques installés dans l'Empire.
2. Établissement créé par Rome pour contrôler un territoire récemment conquis.
3. Peuple germanique installé hors de l'Empire.

Doc 3 p. 215 : « Un secteur vivant »

[À propos du *limes*] Reflet de réalités d'ordre socio-économique, il ne peut s'agir d'une ligne marquant le passage brusque d'une réalité à une autre, radicalement différente. Il ne peut s'agir, non plus, d'installations à but essentiellement militaire : il eût été totalement impossible aux armées romaines de rendre imperméables ces milliers de kilomètres, ou même, simplement, d'envisager la chose. Il faut donc prendre avec la plus extrême prudence les textes antiques assimilant le *limes* à une coupure. [...]

L'archéologie démontre, au contraire, la présence, à proximité immédiate des installations qui marquent la frontière, de populations parfois installées par les autorités romaines elles-mêmes et qui entretiennent avec ces dernières des rapports de nature diverse. [...]

Le *limes*, même lorsqu'il prend la forme d'installations linéaires, n'a donc pas pour but de séparer, de faire barrage, mais de contrôler, réguler, les déplacements et les échanges [économiques]. C'est un secteur vivant, non une zone morte, stérilisée par des préoccupations militaires.

**Yvon Thébert, « Nature des frontières de l'Empire romain : le cas germain »,
dans A. Rousselle (dir.), Frontières terrestres, frontières célestes dans
l'Antiquité, Presses universitaires de Perpignan, 1995.**

Jalon 2, Cours p. 216 : Frontières et colonisation en Afrique au XIX^e siècle

I. La colonisation du continent africain

A. La conquête de l'Afrique

Limitée depuis l'époque moderne à quelques régions côtières, la colonisation de l'Afrique connaît une accélération dans la seconde moitié du XIX^e siècle. Lors de la conférence de Berlin, en 1884-1885, dans un contexte de compétition économique et de tensions diplomatiques accrues, les puissances européennes s'entendent pour faciliter la conquête du continent. Elles se fixent des règles pour éviter d'entrer en conflits : recours à la négociation, revendications fondées sur un contrôle effectif des territoires, liberté de commerce sur les fleuves Niger et Congo. La question du tracé des frontières n'y est pas abordée.

La quasi-totalité de l'Afrique passe alors en une vingtaine d'années sous domination européenne. Le processus s'achève avec la colonisation de la Libye par l'Italie (1911) et l'établissement par la France d'un **protectorat** sur le Maroc (1912). Seuls le Liberia et l'Éthiopie restent indépendants.

B. Géopolitique et rivalités impériales

Les États européens entrent en concurrence pour bâtir des empires coloniaux. Les ambitions de la France et de la Grande-Bretagne s'opposent ainsi à l'échelle du continent. Le projet français de relier les possessions d'Afrique occidentale à la mer Rouge se heurte aux vues des Britanniques, qui privilégient un axe nord-sud et

veulent instaurer une continuité territoriale du Caire au Cap. Vaincue à Fachoda en 1898, la France doit céder.

La délimitation de ces empires est donc le résultat d'un rapport de force entre États. Les tensions entre puissances coloniales, parfois très fortes, sont réglées par la négociation. En 1911, l'Allemagne renonce à ses ambitions sur le Maroc. Elle obtient de la France, en échange, d'importants territoires dans les régions du Cameroun et du Congo. Les frontières de ces empires se trouvent ainsi modifiées par des accords bilatéraux.

II. La construction des frontières coloniales

A. Des frontières délimitées par les Européens

Le tracé des nouvelles frontières par les puissances coloniales est souvent arbitraire : reprenant la notion de « **frontière naturelle** », il s'appuie sur les cours d'eau, les lignes de crête et les accidents du relief. Dans les régions désertiques ou encore mal connues, les frontières sont décidées sur la carte, de façon linéaire.

Sur place toutefois, les commissions de délimitation affinent ces frontières en tenant compte d'autres facteurs : tracés précoloniaux, logiques économiques et commerciales et, dans certains cas, configurations ethniques locales. Les structures territoriales déjà existantes ont donc une influence sur les tracés : ainsi, au Niger, Britanniques et Français reprennent comme limites de leurs zones d'influence celle d'un État précolonial, le sultanat de Sokoto.

B. Des frontières conquises contre les peuples

En fixant les règles de la colonisation, en négociant la délimitation des frontières impériales, les puissances européennes légitiment à leurs yeux l'appropriation des territoires. Mais cette conquête progressive se heurte aux résistances des peuples et des structures politiques précoloniales. En Algérie comme en Afrique de l'Ouest, la pénétration française s'accompagne ainsi de violentes opérations militaires, dites de « **pacification** ».

En Afrique du Sud, où les enjeux économiques sont essentiels (mines d'or et de diamants), les Britanniques du Cap font face aux Boers, colons d'origine néerlandaise réfugiés dans l'intérieur du pays, ainsi qu'au royaume zoulou et aux populations xhosas. Au terme de guerres longues et meurtrières, les Britanniques parviennent au début du XX^e siècle à réunir l'ensemble du pays sous leur contrôle.

III. Des frontières complexes et discutées

A. Les frontières intra-impériales

Les frontières internationales qui séparent les empires ne sont pas les seules : s'en ajoutent d'autres au sein des empires, décidées par chaque puissance coloniale. Elles structurent l'organisation interne des empires et permettent de distinguer les territoires selon leur statut politique : **colonies**, protectorats, **dominion** d'Afrique du Sud, départements français d'Algérie... Ces frontières séparent donc des espaces dont les logiques d'administration et d'organisation sont différentes.

À l'échelle locale, d'autres types de frontières issues de la colonisation viennent se superposer : dans les régions de forte résistance des peuples colonisés, la distinction entre territoires civils et militaires ; en ville, les frontières

sociales et les clivages ethniques entre colons européens et populations autochtones.

B. Des frontières artificielles ?

On a souvent reproché aux frontières africaines d'être artificielles et d'avoir été tracées sans tenir compte des réalités ethniques et sociales. La critique est fondée, mais les frontières africaines sont-elles sur ce point plus artificielles que celles des autres continents ? En revanche, elles s'en distinguent souvent par les acteurs qui les ont tracées : des États étrangers au continent qu'ils entendent organiser.

Avec le temps, les populations africaines se sont approprié ces frontières et les espaces qu'elles délimitaient. Les indépendances, dans les années 1950-1970, ont pour la plupart été proclamées dans le cadre des frontières héritées de la colonisation. Les nouveaux États réunis dans l'Organisation de l'unité africaine les déclarent alors intangibles en 1964.

Jalon 2, Étude p. 218 : La conférence de Berlin et le « partage de l'Afrique »

Doc 2 p. 218 : Acte final de la conférence de Berlin, 26 février 1885

Voulant régler, dans un esprit de bonne entente mutuelle, les conditions les plus favorables au développement du commerce et de la civilisation dans certaines régions de l'Afrique, et assurer à tous les peuples les avantages de la libre navigation sur les deux principaux fleuves africains qui se déversent dans l'océan Atlantique¹ ; désireux, d'autre part, de prévenir les malentendus et les contestations que pourraient soulever à l'avenir les prises de possession nouvelles sur les côtes de l'Afrique, et préoccupés en même temps des moyens d'accroître le bien-être moral et matériel des populations indigènes, [les signataires] ont résolu [...] de réunir à cette fin une Conférence à Berlin. [...]

Article 34

La Puissance qui, dorénavant, prendra possession d'un territoire sur les côtes du Continent africain situé en dehors de ses possessions actuelles, ou qui, n'en ayant pas eu jusque-là, viendrait à en acquérir, et de même la Puissance qui y assumera un protectorat, accompagnera l'acte respectif d'une notification adressée aux autres Puissances signataires du présent Acte, afin de les mettre à même de faire valoir, s'il y a lieu, leurs réclamations.

Article 35

Les Puissances signataires du présent Acte reconnaissent l'obligation d'assurer, dans les territoires occupés par elles, [...] l'existence d'une autorité suffisante pour

faire respecter les droits acquis et, le cas échéant, la liberté du commerce et du transit.

1. Il s'agit des fleuves Congo et Niger.

Doc 4 p. 219 : Déclaration du roi du pays de Bafilo (Togo)

Déclaration signée le 5 janvier 1897 par les chefs africains et les représentants militaires français.

[...] Je déclare, sous la foi du serment et en présence de mon peuple :

1. N'avoir jamais signé un traité ou autorisé un de mes chefs à signer en mon nom un traité autre que celui passé le 3 avril 1895 avec Monsieur le lieutenant Baud, traité plaçant le royaume de Bafilo sous le protectorat de la France ;
2. N'avoir jamais consenti à accepter dans ma ville la présence d'un soldat indigène allemand, attendu qu'un poste français existe à Bafilo depuis le 18 octobre 1896.

Emmanuel de Waresquiel (dir.), *Dans les archives secrètes du Quai d'Orsay,*

L'Iconoclaste, 2015.

Doc 5 p. 219 : Des frontières artificielles ?

Le partage de papier sur des cartes géographiques incertaines ne devint un partage de terrain, assorti de traités, qu'après la conférence de Berlin. À la différence de ce qui se passait en Europe, on commença en Afrique par définir sur la carte les territoires convoités puis on entreprit sur le terrain de les conquérir. La carte précéda le texte. [...]

Le discours de l'artificialité des frontières africaines [...] néglige l'importance des négociations entre puissances pour produire les limites inter-impériales – deux décennies dans le cas de la frontière très sinueuse entre le Niger et le Nigeria (1890-1904). Il sous-estime la prise en compte, par les traceurs puis les administrateurs, des réalités politiques locales et régionales antécédentes sur lesquelles ils cherchaient à s'appuyer [...]. J'ai évalué que dans un sixième des cas les configurations ethniques locales avaient été prises en compte dans les tracés. Chiffre minimal car il ne retient que les limites pour lesquelles le critère ethnique a été avancé explicitement dans les textes et étudié par les commissions d'enquête.

Michel Foucher, *Frontières d'Afrique. Pour en finir avec un mythe*, CNRS éditions, 2021.

Points de vue p. 220 : Que reste-t-il des frontières coloniales en Afrique ?

Doc 1 p. 220 : Frontières coloniales, frontières artificielles ?

Le discours qui consiste à souligner, pour le déplorer, le caractère artificiel et arbitraire du découpage colonial ne mène pas loin [...].

Ainsi, des travaux comme ceux de Camille Lefebvre (2015) sur la Conférence de Berlin (1885), ou de Louis Le Douarin (2022) sur les accords Sykes-Picot (1916), montrent à la fois « l'expertise spécifique développée par les Européens pour comprendre les spatialités qui précèdent les régimes coloniaux et les restituer sur des cartes » (Le Douarin, 2024), et le rôle des acteurs locaux pour influencer les tracés frontaliers. [...]

Le discours qui déplore le tracé artificiel ou exogène des frontières omet ce qui risque de se passer lorsqu'on redécoupe ces frontières : la balkanisation¹, qui peut aboutir à des redécoupages successifs jusqu'à faire coïncider exactement le cadre national et le groupe ethnique, ce qui est évidemment impossible.

Certes, les découpages frontaliers voulus par les colonisateurs pour des raisons économiques, militaires et stratégiques, peuvent paraître inadaptés aux réalités du peuplement et de la mobilité. La délimitation, orthogonale à la côte, du territoire de certains pays côtiers correspondait à la volonté de drainer les richesses vers les ports (Ghana, Côte d'Ivoire, Nigeria, Cameroun), ou à celle de donner aux zones sahéliennes un débouché sur la mer (Bénin, Gambie, Togo). Les États sahéliens, vastes et peu peuplés ont des difficultés à assumer leur souveraineté nationale et à freiner les velléités indépendantistes.

Mais, malgré tout, ces frontières sont désormais stabilisées, à la suite d'une Conférence de l'Organisation de l'unité africaine² (devenue l'Union africaine) de 1964, qui, dès les débuts des indépendances et craignant l'implosion du continent, a réaffirmé l'intangibilité des frontières.

**Jean-Benoît Bouron, « Découpage frontalier issu de la (dé) colonisation »,
Géoconfluences, mai 2024.**

1. Référence à la région européenne des Balkans, désigne le fait de morceler un territoire en petites entités.

2. Organisation qui rassemble les États africains.

Doc 2 p. 220 : Les tensions linguistiques au Cameroun

D'abord colonie allemande, le Cameroun est partagé en 1918 entre la France et le Royaume Uni. Lors des indépendances, une partie du Cameroun anglophone vote son rattachement au Cameroun francophone.

Les anglophones obtiennent la prise en compte de leurs spécificités culturelles et l'autonomie de chaque province. Mais cela ne va pas durer.

En 1972, un référendum met fin au fédéralisme. Naît alors un seul État unitaire doté d'une Assemblée unique et d'un pouvoir centralisé à Yaoundé (sud francophone du pays). [...]

Écartés peu à peu de la haute administration et du secteur public, les anglophones vont se sentir marginalisés. [...] Certains, très minoritaires, commencent alors à exiger la sécession. [...]

Dans les années 1990, les revendications anglophones en faveur d'un référendum se multiplient. En 2001, le 40^e anniversaire de l'unification est marqué par des manifestations interdites qui dégénèrent, faisant plusieurs morts. [...]. Une « sale guerre » touche depuis [2016] les deux régions anglophones sur les dix que compte le pays. Des groupes armés séparatistes y luttent pour obtenir la division du pays et l'armée camerounaise y a été déployée en masse pour les traquer. On parle de plusieurs centaines de morts et de 400 000 personnes déplacées.

Michel Lachkar, « Cameroun : découpage colonial et clientélisme à l'origine de la crise anglophone », *Francetvinfo.fr*, 2018.

Doc 5 p. 221 : Des espaces d'échanges

Loin d'appréhender la partition des frontières sur un mode dramatique, les individus dont l'ethnie, le groupe étendu ou la famille sont dispersés sur plusieurs États savent qu'ils possèdent un atout de taille : maîtrisant la/les langue(s) et les codes vestimentaires locaux, maîtrisant des réseaux, ils peuvent plus aisément [...] franchir la frontière et la négociation avec les représentants de l'autorité¹, à l'instar des Éwés (entre Togo, Bénin et Ghana) [...].

L'animation des bordures combine des échanges de produits de base, des trafics plus ou moins licites, et des flux frauduleux et de contrebande institutionnalisés. Tout un monde vit des asymétries frontalières² (marchands et transporteurs, douaniers et militaires)

[...]. L'État y trouve son compte dès lors que les douanes représentent une part importante des recettes des budgets nationaux et sont, à cet égard, au cœur des économies africaines.

Michel Foucher, *Frontières d'Afrique. Pour en finir avec un mythe*, 2021.

1. Représentants du gouvernement : douaniers, administration régionale...
2. Cette expression évoque le fait que chaque côté de la frontière présente des ressources, des activités différentes.

Jalon 3, Cours p. 222 : Les frontières de guerre froide depuis 1947

I. Des frontières idéologiques et géopolitiques

A. Qu'est-ce que la guerre froide ?

La guerre froide est d'abord un conflit idéologique entre deux pays, l'URSS et les États-Unis, qui incarnent deux modèles politiques, économiques et sociaux opposés : le communisme pour l'URSS, la démocratie libérale et l'économie capitaliste pour les États-Unis. Ces deux idéologies inconciliables se veulent universelles. Ayant pour ambition de s'étendre au monde entier, elles finissent logiquement par s'affronter.

La guerre froide est aussi, plus banalement, un conflit entre deux grandes puissances qui sortent vainqueurs en 1945 de la Seconde Guerre mondiale.

Incapables de prolonger après la victoire l'alliance forgée contre l'Allemagne nazie, elles cherchent à étendre leur influence et à défendre leurs intérêts, notamment dans une Europe détruite, mais aussi en Asie.

B. Un monde bipolaire

La guerre froide instaure un ordre bipolaire fondé sur l'équilibre. Elle oppose le camp occidental constitué des États-Unis et de leurs alliés au « **bloc** » communiste dirigé par l'URSS. Dès le début des années 1950, tous deux se sont organisés sur les plans militaire, économique et idéologique.

L'opposition prend des formes multiples (politiques, économiques, culturelles) mais ne dégénère jamais en un conflit armé entre les deux grands. Cela ne les empêche pas de s'affronter aux limites de leur sphère d'influence, par alliés

interposés, en des guerres souvent très meurtrières mais qui restent localisées. La guerre de Corée (1950-1953) fait ainsi entre deux et quatre millions de morts.

II. Un monde coupé en deux

A. Le « rideau de fer » en Europe

Face à la progression du communisme en Europe orientale, les États-Unis décident en 1947 de mettre en place la politique du **containment**. Ils proposent aux pays d'Europe une aide économique et financière massive – le plan Marshall – en leur demandant de fonder une organisation commune pour pouvoir en bénéficier. L'URSS refuse l'aide américaine et impose à ses alliés de faire de même. Une ligne de partage, le « rideau de fer », s'établit ainsi au cœur du continent européen.

En 1949, une frontière divise l'Allemagne. Les secteurs occupés à l'ouest depuis 1945 par les États-Unis, le Royaume-Uni et la France donnent naissance à la **RFA**, le secteur soviétique à l'est devient la **RDA**. Berlin, au cœur de la RDA, connaît le même sort. Dès lors, les frontières sont figées en Europe même si, en août 1961, les Soviétiques isolent Berlin-Ouest par un mur. Chaque camp est maître chez soi et laisse l'autre agir comme il le souhaite dans les limites de sa zone d'influence. Les enjeux sont trop forts pour risquer un conflit armé.

B. La division de la Corée

Comme l'Allemagne, la Corée est occupée en 1945 : au sud les Américains, au nord les Soviétiques. En 1948, ces zones d'occupation deviennent des États distincts : au sud la République de Corée alliée des États-Unis, au nord la République populaire démocratique de Corée (RPDC) dirigée par Kim Il-sung,

soutenue par l'URSS et la Chine. Une frontière intérieure, artificielle, est tracée le long du 38^e parallèle.

La guerre de Corée aboutit à la mise en place d'une ligne de démarcation entre les deux États. Toujours officiellement en guerre, ils ne la reconnaissent pas comme frontière. Elle est bordée par une **zone démilitarisée (DMZ)** de 4 km de large.

Panmunjeom, où a été signé l'armistice du 27 juillet 1953, est le seul lieu de contact entre les deux Corées. Cette frontière concentre l'hostilité des deux régimes : échanges limités d'artillerie, guerre de propagande par le biais de haut-parleurs, incursions au sud d'agents nord-coréens par des tunnels creusés sous la DMZ.

III. La fin de la guerre froide

A. Des frontières bouleversées

En 1989, les pays d'Europe de l'Est échappent à la domination soviétique et s'ouvrent à l'Ouest. En septembre, le rideau de fer tombe : la Hongrie ouvre sa frontière avec l'Autriche. Le 9 novembre, la chute du mur de Berlin symbolise la fin de la guerre froide. Le 3 octobre 1990, l'Allemagne est réunifiée : disparaît ainsi la frontière symbole des divisions de la guerre froide.

De nouvelles frontières apparaissent. La fin de la guerre froide libère des revendications nationalistes étouffées jusque-là par la domination de Moscou. À partir de 1990, les quinze Républiques qui constituent l'URSS, dont la Russie et l'Ukraine, proclament une à une leur indépendance : l'URSS disparaît le 25 décembre 1991. La Tchécoslovaquie est dissoute, remplacée en 1993 par la République tchèque et la Slovaquie.

B. La frontière intercoréenne : une survivance de la guerre froide

La fin de la bipolarisation n'efface pas la frontière entre les deux Corées. La RPDC reste un État communiste, allié à la Chine, dirigé par Kim Jong-il (1994-2011) puis Kim Jong-un depuis 2011, fils et petits-fils de Kim Il-sung. La DMZ reste en place et sépare deux pays de plus en plus distincts, une dictature féroce à l'économie chancelante d'un côté, une démocratie prospère toujours alliée aux États-Unis de l'autre.

À partir de 1998, le gouvernement sud-coréen met en place une politique de rapprochement avec la Corée du Nord, la « *Sunshine policy* » : la frontière s'entrouvre. Des zones touristique et industrielle nord-coréennes s'ouvrent ainsi aux Coréens du Sud. Les tensions reprennent à partir de 2008 : la Corée du Nord devient une puissance nucléaire, développe des missiles à moyenne et longue portée. Aujourd'hui, les relations entre les deux Corées oscillent entre moments d'apaisement (rencontre entre chefs d'État en 2018) et de crises (reprise de la guerre des haut-parleurs, envois de ballons d'ordures vers la Corée du Sud en 2024).

Jalon 3, Étude p. 226 : Séparer deux systèmes politiques : la frontière entre les deux Corées (1948-1991)

Doc 2 p. 226 : La convention d'armistice (1953)

Il est convenu qu'une ligne de démarcation militaire sera fixée et que les forces des deux parties se replieront à deux kilomètres de cette ligne, afin de créer une zone démilitarisée entre les forces adverses. Il est également convenu qu'une zone démilitarisée sera créée pour servir de zone tampon¹ et empêcher tous incidents qui pourraient amener la reprise des hostilités. [...]

La ligne de démarcation militaire sera clairement signalisée suivant les indications de la Commission d'armistice militaire qui sera créée comme il est prévu ci-après. Les commandants des forces de chaque partie feront placer des signaux appropriés tout le long de la ligne séparant la zone démilitarisée et leurs zones respectives. [...]

Aucune personne, militaire ou civile, ne pourra pénétrer dans la zone démilitarisée, à l'exception des personnes responsables de l'administration civile et de l'organisation des secours et des personnes expressément autorisées à y pénétrer par la Commission d'armistice militaire.

Texte signé à Panmunjom entre les représentants des forces de l'ONU, de la Corée du Nord et de la Chine communiste.

1. Zone tampon (ici) : zone destinée à mettre à distance deux pays rivaux.

Doc 4 p. 227 : Deux régimes créés par la guerre froide

Dès la partition en 1945, l'Union soviétique structura le régime nord-coréen en [...] cherchant l'homme providentiel pour prendre la tête du pays. Le jeune Kim Il-sung¹ fut alors la personnalité désignée par les Soviétiques [...]. Très industrielle et regorgeant de matières premières, la Corée du Nord convenait alors parfaitement au modèle soviétique, qui lança des réformes agraires et ouvrières, et modernisa le pays. [...] Cinq ans plus tard, Kim Il-sung tenait le parti, l'armée, le gouvernement, modelés par Moscou qui envoya des milliers d'experts, de professeurs, d'ingénieurs, mais aussi du matériel agricole, des machines-outils et des armes. [...]

Du côté sud-coréen, le pays fut pris en main par les Américains qui, ne faisant pas confiance aux élites locales, imposèrent un régime militaire avec l'appui des collaborateurs coréens au régime colonial japonais. C'est alors que les généraux américains placèrent Syngman Rhee² à la tête du pays. Le scénario de transition au Sud se passa mal, nourri de protestations, de rébellions et de guérillas qui déstabilisèrent le pays, plus agricole et plus pauvre que le Nord. Les États-Unis formèrent une armée et une police dans le but de contrôler les leaders politiques jugés trop à gauche et de prévenir les troubles.

Juliette Morillot, « Les deux Corées depuis 1945 : guerre froide et nationalisme coréen », *Pouvoirs*, 2018.

1. Dictateur de la Corée du Nord de 1948 jusqu'à sa mort en 1994. Son fils Kim Jong-il lui succède, puis son petit-fils Kim Jong-un en 2011.

2. Premier président de la Corée du Sud.

Doc 5 p. 227 : Deux régimes qui s'affrontent

Récit d'une réunion de la commission d'armistice à Panmunjeom, entre délégués nord-coréens, chinois, sud-coréens et représentants de l'ONU menés par un général américain.

En fait, il n'y a pas débat, mais une série d'attaques sur des points différents. [...] Chacun accuse l'autre d'avoir violé l'accord d'armistice. Comment ? [...] Du côté ONU., on faisait état de quarante-sept actes de violence dans la zone démilitarisée au cours des quarante derniers jours. Dix-sept agents nord-coréens avaient été surpris et tués au sud de la ligne de démarcation. [...] À l'extérieur, étalage de l'équipement capturé : armement et munitions soviétiques, grenades, appareils radio, [...] chocolat fabriqué à Moscou et, bien entendu, les habits et toiles de tente des tués.

Réponse du Nord : « Une fois de plus, vous avez tué des personnes innocentes et les avez revêtues de vêtements nord-coréens. J'ai aussi une déclaration à faire... » Et d'enchaîner sur l'incident du bateau espion coulé la veille. [...] Il a à peine commencé son discours qu'un camion amène la preuve : un petit [navire] de poche, de fabrication japonaise, muni de deux moteurs Mercury [...].

Pourtant, ces séances sont utiles. Et les partenaires souhaitent les maintenir, particulièrement les Coréens du Nord. [...] Chacun s'en sert comme d'une tribune pour l'extérieur. S'il ne répond pas à l'autre, c'est d'abord qu'il veut exprimer un point de vue et noyer l'accusation adverse dans la sienne propre. [...] Mais le point le plus important c'est que, malgré tout, un contact est maintenu entre les deux parties.

Alain Bouc, « Guerre de Corée : là où la Guerre froide continue », *Le Monde*, 15

août 1968.

Jalon 3, Étude p. 228 : Séparer deux systèmes politiques : la frontière entre les deux Corées (depuis 1991)

Doc 1 p. 228 : Une tentative d'ouverture dans les années 2000

La politique du « rayon de soleil », de 1998 à 2008, a rendu [la « *demilitarized zone* », ou DMZ] perméable dans le sens sud-nord. À partir de 1998, Hyundai Asan (filiale du conglomérat sud-coréen Hyundai) a proposé une visite touristique du mont Kumgang au nord de la DMZ, par la voie maritime. Elle a parallèlement développé une enclave industrielle à Kaesong : les entreprises et capitaux sont sud-coréens et les ouvriers nord-coréens. En 2002, pour la première fois depuis 1953, les voies de chemin de fer ont été reconnectées et, l'année suivante, les routes ont été rouvertes : deux points de passage de la DMZ ont ainsi été établis à l'est et à l'ouest. Les touristes ont pu se rendre au mont Kumgang par la route, à un moindre coût. Ce sont 2 millions de touristes et 500 000 personnes voyageant pour affaires qui ont traversé la frontière entre 1998 et 2008. Par ailleurs, du fret et de l'aide alimentaire (acheminée auparavant par mer) ont transité en quantité par la DMZ.

En 2008, suite à un accident grave au mont Kumgang (une touriste sud-coréenne fut abattue par une sentinelle nord-coréenne alors qu'elle s'était écartée de la zone autorisée), les déplacements touristiques ont été interrompus.

Valérie Gelézeau, « La dernière frontière », *L'Histoire*, n° 385, mars 2013.

Doc 3 p. 229 : La division entre les deux Corées : une dimension internationale

Donald Trump a quitté Hanoï les mains vides, jeudi 28 février. Le président des États-Unis avait espéré entretenir et conforter la dynamique lancée il y a huit mois à Singapour lors de sa première rencontre avec Kim Jong-un. Cet espoir a été cruellement déçu. [...] Il avait pris tout le monde de court en décidant de rencontrer Kim Jong-un, il y a un an, pour couronner un processus de désescalade après des mois d'une tension alimentée par la multiplication des essais nucléaires et balistiques¹ nord-coréens et par la rhétorique agressive du président des États-Unis. [...]

« C'était à propos des sanctions² », a dit le président américain. « En gros, ils voulaient que les sanctions soient entièrement levées, et nous ne pouvions pas le faire. Ils étaient disposés à désigner [pour démantèlement] une grande partie des zones [sites nucléaires] que nous voulions, mais nous ne pouvions pas abandonner toutes les sanctions pour cela. » [...]

La rencontre de Hanoï avait suscité des espoirs de la poursuite d'une détente entre la Corée du Nord et les États-Unis et aussi beaucoup d'appréhension sinon de critiques de la part de ceux qui craignaient que Donald Trump fasse trop de concessions à Kim Jong-un dans le seul souci de mettre à son actif un succès diplomatique. [...]

Un accord bâclé aurait fait des victimes : il aurait affaibli un peu plus le Traité de non-prolifération nucléaire, un risque majeur pour les alliés des États-Unis partisans des accords multilatéraux de contrôle, et il aurait mis en porte-à-faux ceux qui prônent la

fermeté vis-à-vis de Pyongyang. C'est le cas du Japon, vers lequel sont pointés les missiles nord-coréens de moyenne portée, mais aussi des Européens.

Gilles Paris et Philippe Pont, « Face à Kim Jong-un, la diplomatie de Trump en échec », *Le Monde*, 28 février 2019.

1. La Corée du Nord a développé un programme de missiles à moyenne et longue portée capables d'atteindre le sol des États- Unis.

2. Sanctions économiques prises par les États-Unis à partir de 2016 (essais nucléaires nord-coréens).

Synthèse p. 230

I. Pourquoi tracer des frontières ?

Les frontières délimitent des territoires, en général des États souverains. Elles définissent le périmètre sur lequel s'exerce l'autorité d'un État, notamment dans les domaines législatif et fiscal, et marquent la limite avec le territoire d'un autre État. Elles servent aussi à contrôler les mouvements de population et les flux de marchandises : c'est le rôle des douanes et des gardes-frontières. Certaines d'entre elles ont une fonction militaire et visent à se protéger d'une agression extérieure.

Zones de contact, espaces privilégiés d'échanges matériels et culturels, les frontières séparent les hommes autant qu'elles les rapprochent. Elles créent des discontinuités favorisant les interactions et l'activité économique. Elles sont donc des interfaces, à la fois barrières et lieux d'échanges. Peuvent s'y développer des espaces transfrontaliers, transformés par l'importance des flux qui traversent les frontières.

Le *limes* est mis en place le long du Rhin par l'Empire romain, face à des peuples germaniques qui ne sont pas organisés en États. Il est le résultat de conquêtes qui continuent entre Rhin et Danube jusqu'à la fin du I^{er} siècle, mais il se fige au siècle suivant : l'Empire décide alors de ne pas aller plus avant. Le *limes* rhénan est parsemé de forts et de camps de légionnaires reliés par des routes, bordé par un mur de pierre ou une palissade de bois. C'est une barrière, mais qui ne peut prétendre empêcher une invasion majeure.

Le *limes* rhénan est un espace de contact et d'échanges. Il marque la présence de Rome aux yeux des peuples germaniques, désignés comme « barbares ». Il

permet aussi de surveiller les flux commerciaux et humains qui le traversent. La zone frontalière créée par le *limes* voit en effet affluer les populations : des légionnaires de tout l'Empire, mais aussi des commerçants romains ou « barbares » venus les ravitailler. Ces contacts contribuent à la diffusion du modèle romain de part et d'autre du *limes*.

II. Comment tracer des frontières ?

Le tracé des frontières répond à des critères très divers : historiques, économiques, ethniques, culturels. Fruit d'un rapport de force résolu de façon négociée ou conflictuelle, il peut être imposé ou résulter d'un partage ou d'un accord mutuel, éventuellement sanctionné par un acte juridique comme un traité. La définition du tracé fait l'objet d'une délimitation cartographique, processus parfois long et complexe.

Sur le terrain, les frontières prennent l'aspect d'une ligne plus ou moins visible. La démarcation est souvent matérialisée par un bornage régulier, parfois, dans le cas des frontières fermées, par une barrière ou même un mur. Mais les frontières ne sont pas toujours aussi apparentes : on les trouve aussi dans les aéroports, dans les gares ou sur les mers et les océans.

Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, les puissances européennes progressent en Afrique y créent des frontières. En 1884-1885, elles se réunissent à Berlin pour une conférence : elles y définissent les règles de cette compétition pour la domination coloniale. Cet acte doit permettre de développer l'exploitation économique et le commerce, et d'apaiser les tensions entre puissances coloniales. Mais aucun État africain n'y est convié.

Dans cette Afrique coloniale, les frontières sur les cartes paraissent souvent arbitraires. Pourtant, sur le terrain, la délimitation prend souvent en compte les tracés précoloniaux, les logiques économiques préexistantes... Elles sont des espaces d'échange, tout comme le sont les frontières actuelles, issues ou non de la colonisation : elles sont utilisées par les sociétés comme des ressources.

III. Frontières géopolitiques, frontières idéologiques

Toutes les frontières sont des constructions historiques et géopolitiques.

Même si elles s'appuient sur des supports naturels (lignes de crête, fleuves et rivières, etc.), elles restent artificielles et conventionnelles. Elles ne sont pas figées : les frontières des empires sont mouvantes et varient au gré des conquêtes ; celles des États-nation tentent de répondre aux aspirations des peuples. Toutes peuvent subir des transformations radicales.

Certaines frontières sont aussi de nature idéologique. Elles séparent des régimes politiques différents, voire opposés. Durant la guerre froide, le « rideau de fer » isole l'Europe de l'Est, communiste, de l'Europe occidentale, libérale ; il ménage toutefois des points de passage et laisse la place à des circulations Est-Ouest.

En Asie, les conséquences de la Seconde Guerre mondiale provoquent la division de la Corée en deux États, et donc l'apparition d'une frontière entre deux régimes politiques opposés : l'un est communiste, soutenu par l'URSS et la Chine, l'autre, capitaliste, est défendu par les États-Unis. Ces deux Corées se disputent le contrôle de la péninsule entre 1950 et 1953. À la fin de cette guerre, l'armistice du 27 juillet 1953 fixe une frontière provisoire sur l'ancienne ligne de front. En l'absence d'un traité de paix officiel, cette frontière persiste.

Dès 1953, la frontière entre Corée du Nord et Corée du Sud est conçue comme une barrière, pour résister à toute attaque et séparer les deux régimes. Aujourd'hui encore, cette frontière sépare deux États profondément différents : l'un est une dictature à l'économie chancelante qui agite la menace nucléaire, l'autre une démocratie à la réussite économique éclatante. Pourtant, quel que soit son degré de fermeture, aucune frontière n'est totalement hermétique. Entre les deux Corées, la *Sunshine policy* des années 2000 a permis une reprise timide des échanges, avant le regain actuel des tensions.